



Guide du bien vivre ensemble



TRAITEMENT DE CATALYSEURS

121, Avenue Marie-Curie
Quai Jean-Jaurès - B.P.45
07800 LA VOULTE SUR RHONE
Tél. 04 75 62 04 02
Fax 04 75 85 32 69
Email : eurecat@eurecat.fr

Restaurant - Pizzeria - Café

...
La Treille



*Repas d'affaire et familial
2 salles de restaurant
Terrasse extérieure
Parking*



*21, Quai Jean Jaurès - 07800 La Voulte sur Rhône
Tél. 04 75 62 42 31*



Au fond, c'est assez simple !

Editeur de la publication :

Commune de La Voulte-sur-Rhône

Directeur de la publication :

Bernard Brottes, Maire de La Voulte-sur-Rhône

Réalisation maquette : Service

Communication de la Mairie de La Voulte-sur-Rhône

Impression : CGEO**Crédit photos :** Alain Cachat,

Mairie, Vincent Biot.

Régie publicitaire :

CGEO

Au moment où l'espace public est trop souvent considéré comme n'appartenant à personne alors qu'il est la propriété de tous, au moment où la notion de citoyenneté a effacé celle de civisme, au moment où le bon voisinage est devenu une chance alors qu'il pourrait être une évidence, il nous a paru utile d'éditer ces lignes où sont rassemblées les principales manières de vivre mieux ensemble.

Vous y trouverez beaucoup de bon sens et sans doute bien des banalités tant les sujets sont abordés et les actes suggérés résultent de la simple éducation.

Mais les faits sont là ! Voitures garées sur des trottoirs, animaux délaissés, nuisances nocturnes injustifiées, haies interdisant le simple passage piéton, bruits de moteurs de jardinage à des heures où le repos et le calme devraient régner... Tout ces comportements et bien d'autres, découragent et irritent quotidiennement celles et ceux qui conçoivent la vie dans notre cité avec le désir simple du bien-être au milieu d'une communauté paisible et harmonieuse.

Est-il possible de compter sur chacun pour améliorer le sort de tous ? Doit-on d'abord verbaliser, poursuivre, punir, quand il est possible de rappeler, prévenir, expliquer ?

Tel est l'esprit de ce manuel, où, chacun l'admettra : vivre mieux ensemble, au fond, c'est assez simple !

Bernard Brottes,
Maire de La Voulte-sur-Rhône,
Conseiller Communautaire

JOINDRE LA MAIRIE :

9 rue Rampon

Tél : 04 75 62 40 44

Fax : 04 75 62 45 22

E-mail : mairie@lavoulte.fr

Horaires : 8h30 - 12h & 13h15 - 17h

(du lundi au vendredi)





Présentation de la ville

Aux portes de la vallée de l'Eyrieux, à moins de 20 kms de Privas et Valence, La Voulte-sur-Rhône est un petit bourg de 5112 habitants bercé par la montagne et le Rhône. La ville s'est construite sur les derniers contreforts des Boutières, sur la rive droite du Rhône. Son nom proviendrait d'ailleurs des « Voltas », méandres que faisait le Rhône au pied du rocher.

Un patrimoine remarquable

Son vieux village caractéristique de l'époque gothique moyenâgeuse est construit autour du rocher, tel un escargot.

De nombreuses ruelles montantes et étroites, des passages voûtés et des petites places aménagées vous conduisent de la fontaine Girou vers le sommet, d'où l'on peut, d'un regard, embrasser toute la vallée. Perpétuel gardien de la ville et de la vallée, le château construit du XIII^e au XVII^e siècle (inscrit aux monuments historiques), impose sa silhouette forte et massive. Il est aujourd'hui visité, avec la chapelle des Princes attenante, lors de visites guidées.

Une longue histoire économique

L'histoire de La Voulte-sur-Rhône est également marquée par les fonderies, au XIX^e siècle. Des hauteurs de la ville aux fonderies, le minerai de fer était extrait puis transformé. Les quatre hauts fourneaux (classés monuments historiques) du parc Baboin témoignent de ce glorieux passé industriel. Au XX^e siècle, d'autres entreprises vont prendre le relais, de nouvelles industries ont investi d'anciens ateliers, d'autres se sont installées sur des zones d'activités nouvellement créées. La ville est aujourd'hui reconnue pour son pôle industriel dynamique, à rayonnement national et international.



L'ENTRACTE

RESTAURANT TRADITIONNEL ET PIZZERIA



04 75 57 70 37

16 rue Rampon - 07800 LA VOULTE SUR RHÔNE
entracterestaurantlavoulte@orange.fr

Carte d'identité de la ville

Région : Auvergne-Rhône-Alpes
Département : Ardèche
Intercommunalité : CAPCA (Communauté
d'agglomération Privas Centre Ardèche)
Gentilé : Voultais / Voultaines
Population : 5112 habitants
La ville est traversée par le
Rhône et l'Eyrieux

... MAIRIE - HÔTEL DE VILLE

9 rue Rampon - 07800 La Voulte-sur-Rhône

Tél : 04 75 62 40 44 - Fax 04 75 62 45 22

www.lavoultesurrhone.fr - mairie@lavoulte.fr

Heures d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h

... LES SERVICES

Cabinet du Maire 04 75 62 29 54

Direction Générale des Services 04 78 62 39 85

Direction des Services Techniques 04 75 62 29 59

Service Urbanisme 04 75 62 29 55

Cantine scolaire 04 75 62 39 83

Tickets transport scolaire municipal 04 75 62 29 57

Education & Enfance 04 75 62 39 80

Service Communication 04 75 62 29 58

... LES SERVICES EXTÉRIEURS

Police Municipale 04 75 62 39 82

Espace Emploi 04 75 42 47 82

Pôle Sport 06 79 49 80 62

... MÉDIATHÈQUE LUCIE AUBRAC

Place Etienne Jargeat - 07800 La Voulte-sur-Rhône

Tél : 04 75 74 14 60

Heures d'ouverture de la médiathèque :

Mardi : 16h - 18h / Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h

Vendredi : 10h - 12h et 16h - 18h / Samedi : 9h - 12h

www.mediathèque.lavoulte.fr - bibliotheque@lavoulte.fr

... CCAS / CENTRE SOCIAL PIERRE RABHI

1, rue Hannibal - 07800 La Voulte-sur-Rhône

Tél : 04 75 62 22 44 - Fax 04 75 62 29 43

www.ccaslavoultesurrhone.fr

ccas.espacesocial@lavoultesurrhone.eu

Heures d'ouverture du Centre Social :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

... MJC - MPT

(MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE, MAISON POUR TOUS)

Parc Baboin - 07800 La Voulte-sur-Rhône

Tél : 04 75 62 46 62

www.mjclavoulte.com - multimedia@mjclavoulte.com

Pressing

Coloris

LE BIEN FAIRE

Du mardi au vendredi : 8h30 - 12h / 14h30 - 19h
Le samedi : 8h30 - 12h

Tél. - 04 75 85 30 24

11, Quai Jean Jaurès - 07800 LA VOULTE SUR RHONE



Oriane
09 82 29 95 98
1 Le Pont
07800 Beauchastel

Un Moment à Soi

Coiffure mixte. Coloration traditionnelle et végétale.

 **ORIANE UNMOMENTA-SOI**



JMS
James Multi Services
07210 BAIH

*Pour particuliers & Entreprises
Déplacement toute distance
Drôme - Ardèche*

Entretien Espaces verts

Débroussaillage - Taille de haie - Élagage - Abattage - Évacuation des déchets verts
Pose de gazon en rouleau - Travaux avec nacelle - Nettoyage haute pression - Pose de clôture

 **06 16 88 44 81**
Devis gratuit Contrats d'entretien annuels

ABC DÉPANNAGE

VENTE TV HIFI VIDÉO
ÉLECTROMÉNAGER
POSE D'ANTENNE



DU MARDI AU SAMEDI
9h à 12h et de 14h30 à 18h

 abcdepannage07@yahoo.fr
Tél. 09 72 84 34 49
Port. 06 35 90 68 44

4 rue du Valentin - 07800 LA VOULTE-SUR-RHÔNE

Le Conseil Municipal

L'équipe municipale menée par Bernard Brottes se compose d'une majorité de 23 conseillers municipaux qui s'engagent notamment pour l'emploi, la sécurité et le bien-être collectif, ainsi que d'une alternative constructive de 6 conseillers municipaux.

Votre équipe, composée de 29 personnes aux compétences diverses, s'engage à votre service, pour une ville plurielle, ancrée dans un esprit démocratique de partage, de coopération et de solidarité.

••• LE MAIRE

Bernard BROTTES, Maire de La Voulte-sur-Rhône, conseiller communautaire. (CAPCA)

••• LES ADJOINTS AU MAIRE

Bernard PICCOTTI, 1^{er} adjoint, délégué à l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement.

Lucien RIVAT, 2^{ème} adjoint délégué à l'amélioration du cadre de vie, de la propreté urbaine et des espaces verts.

Sandrine FAURE, 3^{ème} adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la solidarité, conseillère communautaire (CAPCA).

Pierre FUZIER, 4^{ème} adjoint, délégué aux entreprises, à l'emploi, à la formation professionnelle et au développement économique, conseiller communautaire. (CAPCA)

Mireille MOUNARD, 5^{ème} adjointe, déléguée à la culture, au tourisme et au patrimoine, conseillère communautaire (CAPCA).

Sylvie ANDRE-COSTE, 6^{ème} adjointe, déléguée à l'enseignement et à l'enfance.



Le Conseil Municipal

... LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Pierre ANGELETTI, Conseiller municipal, délégué aux sports et loisirs.

Nadine CHAIX, Conseillère municipale, déléguée à la jeunesse.

Martine BOULON, Conseillère municipale, déléguée aux logements

Jacques VOLLE, Conseiller municipal, délégué aux logements

Sébastien LANONE, Conseiller municipal, délégué à la vie associative.

Sébastien WALTERSKI, Conseiller municipal, délégué à la sécurité routière.

... LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

Emmanuelle RIOU, Caroline CHEVALIER, Jean ROUSSILLON , Cécile BERNARD, Fatah MOUSSAOUI, Stanislas ANTERION, Raphaël BOIS, Karen ANGELETTI, Charlotte SUCKERT, Didier VENTUROLI.

... LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION

Thierry ABRIAL, Nicole PHILIPPON, Héloïse LEFORT, Yvon VIALAR, Franck VALETTE, Christel DUVERNOIS.

**PRENDRE
RENDEZ-VOUS
AVEC UN ÉLU**
Mairie de La Voulte,
Tél : 04 75 62 39 85
Email : mairie@lavoulte.fr

Propreté et respect de l'environnement



Le tri sélectif

Le tri se fait en points d'apports volontaires sur des Points Recyclages composés de trois conteneurs.

JAUNE -> EMBALLAGES

BLEU -> PAPIER

VERT -> VERRE

LES POINTS DE RECYCLAGE

- Route du Pouzin (sortie sud)
- Place Camille Debard
- Entrée du chemin de Ten Te Be
- Rue de la Calade (derrière l'église)
- Parking de la salle des Fêtes
- À l'angle des rues Ventadour et Général Voyron

- Résidence Machira
- Rue de la Blache (école maternelle des Cités et coteau Bellevue),
- Rue Hannibal (résidence Hannibal)
- Chemin de Gonon (résidence Serre du Pérou)
- Rue de l'Olivette (gymnase des

- Gonnettes)
- Rue Louis Pasteur (parking Intermarché)
- Rue Font Neuve (résidence du Montméot)
- Rue Albert Camus (déchetterie)
- Clos Chandelier

Les ordures ménagères

Jours de ramassage des poubelles : lundi, mercredi et vendredi. Ne sortez vos poubelles que la veille au soir.

STOP AUX MAUVAIS COMPORTEMENTS

LA MAIRIE PROPOSE UN RAMASSAGE GRATUIT DES ENCOMBRANTS, À CONDITION DE S'INSCRIRE EN MAIRIE. Ne déposez pas d'encombrants à proximité des poubelles à ordures ménagères.

CE QUE DIT LA LOI

Selon l'article 632-1 du code pénal, les encombrants déposés aux poubelles à ordures ménagères ou sur les trottoirs engendrent une contravention de 2^e classe pouvant atteindre 150 €.

Les corbeilles

Continuons à **utiliser les corbeilles** installées dans les rues de la commune, tout en veillant à ne pas les encombrer de sacs ou objets qui les obstruent. Savez-vous que les mégots de cigarettes, chewing-gum et emballages divers jetés dans la rue polluent l'environnement et mettent plusieurs années à se décomposer ? Leur ramassage, par les agents municipaux du service technique, coûte cher à la collectivité.

La déchetterie

Adresse déchetterie

Rue Albert Camus « ZI La Vignasse
07800 La Voulte sur Rhône
Tél 04 75 62 47 96

Horaires d'ouverture de la déchetterie

lundi, mardi et vendredi de 13h30 à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

La déchetterie de la commune est gérée par la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche).

Le brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts est une pratique nocive pour l'environnement et la santé. **Interdit sur tout le territoire ardéchois** depuis 2013, il est à l'origine de nombreux troubles de voisinage liés aux nuisances qu'il génère (santé, linge à l'étendage sali, odeur...).

CONSEILS PRATIQUES

Compostez, broyez ou emmenez vos déchets verts à la déchetterie.

CE QUE DIT LA LOI

L'arrêté préfectoral n°2013-077-0006 du 18 mars 2013 instaure le principe général d'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts hors activité agricole et forestière pour toutes les communes du département de l'Ardèche.



Les déjections canines

Régulièrement, les rues de notre ville sont souillées par les déjections canines. Une situation désagréable pour tous, tant sur le plan sanitaire que sur le plan esthétique. Pourtant il existe des solutions pour éviter ce fléau.

CONSEILS PRATIQUES

La mairie met **gratuitement à disposition des propriétaires** de chiens des **sacs de ramassage**. Trois « Coins Toutous » sont également installés sur la commune : Place Camille Debard, place de l'Église et quai Jean Jaurès.

Les distributeurs libre service de sacs à déjections canines :

- | | | |
|---|------------------------------|--------------------------|
| • Quai Anatole France, 3 distributeurs tout du long | • Avenue Marx Dormoy | • Rue Hannibal |
| • Office de tourisme | • Parc Baboin Jaubert | • Espace vert des Cèdres |
| | • École maternelle des Cités | • Déchetterie |

CE QUE DIT LA LOI

Comme le prévoit la loi, Art. 632-1 du code pénal, contravention de 2^e classe pouvant atteindre 150 €, sera appliquée à tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son chien.

Les tags et affichages sauvages

L'affichage sauvage peut vite devenir une source de pollution visuelle. Les affiches déchirées et les autocollants accumulés salissent le mobilier urbain. Les tags dégradent les bâtiments et contiennent généralement des produits toxiques nuisibles à l'environnement.

CONSEILS PRATIQUES

Pour communiquer dans le respect de tous, utilisons les panneaux d'affichage libre et retirons les affiches une fois que notre évènement est passé.

Voisinage



Les activités de bricolage et de jardinage

Afin d'éviter une cacophonie en continue qui entraînerait une réelle gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) doivent être réalisés lors d'horaires autorisés

CE QUE DIT LA LOI

Par arrêté municipal n°2004 - 334 - 22 du 24 mai 2007 :

Les travaux de bricolage jardinage sont **autorisés du lundi au samedi, de 8h à 20h.**

Les travaux de bricolage et jardinage sont **interdit les dimanches et jours fériés.**

CE QU'IL PEUT VOUS EN COÛTER

Le non-respect des horaires occasionne une contravention relevant de l'arrêté municipal, soit une amende forfaitaire pouvant atteindre 450€.

En cas de déménagement

Il arrive dans des cas bien précis (voie étroite sans stationnement à proximité, à faible circulation) qu'un arrêté de circulation soit rédigé pour interdire momentanément la circulation.

CE QUE DIT LA LOI

La demande est à effectuer **au moins trois semaines** avant la date d'intervention auprès des services de la Mairie.

Le bruit de voisinage

Les nuisances sonores du voisinage sont un mal de plus en plus courant. À partir du moment où vous êtes gêné par une nuisance sonore de votre voisin, vous pouvez agir, que ce soit la télévision, la chaîne hi-fi, une conversation bruyante, des aboiements de chiens intempestifs et répétés, des cris d'enfants...

CONSEILS PRATIQUES

La première chose à faire quand on a un voisin qui fait du bruit c'est d'aller le voir et lui faire comprendre qu'il génère une nuisance sonore qui vous dérange vraiment. Au besoin, n'hésitez pas à lui faire constater chez vous ce trouble du voisinage car il peut être de bonne foi et ne pas avoir conscience du bruit, il prendra alors les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli. De même, si vous organisez une fête à votre domicile, n'oubliez pas de prévenir votre voisinage.

CE QUE DIT LA LOI

Le bruit excessif est réprimandé quelle que soit l'heure, de jour, comme de nuit. La limite de 22h assouplit juste le niveau de nuisance acceptable avant cette heure.



Voie publique et sécurité



La dépose des enfants à l'école

Déposez vos enfants le plus rapidement possible afin de permettre aux autres parents de se garer. La Municipalité a amélioré la possibilité de stationnement des véhicules à proximité des écoles. Les parents sont invités à respecter scrupuleusement le Code de la route et à faire preuve de discipline aux abords des écoles. **Les accès doivent rester libres.**

Respectons les limitations de vitesse

Trop souvent interpellée pour cause de non-respect de la limitation de vitesse par les vouldains, la municipalité a décidé de prendre des mesures plus sévères. Mis en place, depuis octobre 2016, un cinémomètre à visée laser mobile, est embarqué par la police municipale pour les contrôles en ville.

Pour rappel, en agglomération la vitesse maximum est 50 km/h et aux abords des écoles, entre autres, elle est de 30 km/h.

La place handicapées

Les places réservées aux personnes en situation de handicap sont destinées aux personnes titulaires de la carte européennes de stationnement.

CE QUE DIT LA LOI

La réglementation interdit de se garer sur une place de parking réservée aux personnes handicapées dès lors que votre véhicule ne dispose pas d'une carte prévue à cet effet.

En cas d'infraction constatée, l'automobiliste s'expose à une amende dont le montant correspond aux contravention de 90€ à 140€. Selon le cas de majoration, le montant de l'amende peut être porté à 375€.

Le stationnement minute

Les arrêts minutes sont des emplacements de parkings réservés uniquement pour un court arrêt et pas pour un stationnement. Ils ont pour vocation à faciliter l'accès aux commerces et services de proximité. Le droit d'y stationner est limité à 10mn. Le dépassement de la durée précisé constitue un arrêt gênant à la circulation routière.

CE QUE DIT LA LOI

Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus énoncées pourra faire l'objet d'enlèvement de son véhicule ou d'une contravention aux frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

Le respect des règles de stationnement

La commune de La Voulte-sur-Rhône fait partie des rares communes sans aucun stationnement payant. De grands parkings à proximité du Centre Ville (Place Camille Debard, Etienne Jargeat, le Parc Baboin) sont à disposition des riverains.

CE QUE DIT LA LOI

- **Stationnement trottoir** : Un véhicule immobilisé sur le trottoir est considéré comme un stationnement gênant. En effet, les trottoirs sont réservés à la circulation des piétons. Il est strictement interdit d'y stationner et de s'y arrêter.
- **Arrêt sur zebra** : Les zébras matérialisent une zone où la circulation, l'arrêt et le stationnement sont strictement interdits.
- **Stationnement sur pont** : L'arrêt et le stationnement sur un pont sont interdits, ils sont considérés comme dangereux. De plus, si vous immobilisez votre véhicule à cet endroit, vous risquez une amende.
- **Arrêt en double file** : Immobiliser son véhicule en double file oblige les véhicules qui veulent dépasser à commettre une infraction (franchissement d'une ligne blanche, doubler en agglomération...). Stationner en double file est strictement interdit.



J'en ai pour deux minutes

En matière d'incivilité, cessons les phrases désinvoltes comme « j'en ai pour 2 minutes », « ça ne gêne pas », « je suis juste allé chercher mon journal ». Force est de constater que ces véhicules mal garés gênent et sont susceptibles de provoquer un accident. Le combat se mène au quotidien, en centre ville, devant les commerces, les écoles... Il en va de la vie des usagers.

CE QUE DIT LA LOI

Défaut de stationnement :

- Sur la ligne jaune, limité dans le temps, hors cases, etc. : article R 417-6 du code de la route, contravention de 1^{ère} classe de 17 €
- Stationnement gênant : article R 417-10 du code de la route, contravention de 2^e classe de 35 € + la mise en fourrière du véhicule 115,10 €
- Stationnement gênant sur trottoir, passage piétons, case convoyeurs de fonds : article R 417-10 du code de la route, contravention de 4^e classe de 135 € + la mise en fourrière du véhicule 115,10 €

Le respect des espaces publics

Certaines règles de savoir vivre sont à respecter pour assurer le droit au repos et à la détente de chacun. Ainsi, l'accès des parcs, jardins et squares est interdit à tout véhicule à moteur. Dans le but de garantir le calme, les activités bruyantes et l'usage de matériels sonores susceptibles de troubler la tranquillité des usagers et du voisinage sont prohibés.

Le bruit des deux roues

Outre les nuisances sonores que cela occasionne, le débridage des deux-roues entraînent une dégradation alarmante des émissions polluantes.

CE QUE DIT LA LOI

Débridage du pot d'échappement :

Depuis le 17 juin 1999, tous les nouveaux types de véhicules sont soumis à une norme européenne. En cas de contrôle au moyen d'un appareil sonométrique, la gêne est caractérisée par un niveau sonore dépassant de 5dB la valeur indiquée sur la carte grise (arrêté du 18 juillet 1985)

En cas d'infraction constatée, l'auteur s'expose à une infraction de 4^e classe, soit 135€ et une immobilisation du véhicule par la police municipale.

Des dispositifs au service de la sécurité

LA VIDÉO-PROTECTION

Améliorer la sécurité sur les voies ou les lieux publics tout en respectant la vie privée des Voultais, telles sont les préoccupations qui ont guidé la municipalité vers le choix de la vidéo-protection.

La vidéoprotection a été mise en place pour améliorer la protection des bâtiments publics et leurs abords, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens. Elle fonctionne 24h/24h et est fréquemment utilisée, notamment par la gendarmerie, pour élucider des incivilités ou infractions.



RESTAURANT
RIVE DROITE
 04 75 55 01 30 / 07 86 51 66 38
 6 quai Anatole France - 07800 LA VOULTE/RHÔNE

Pierre Zancanaro

Menuiserie - Ebénisterie
 Escaliers




Les Ramières
 07800 Beauchastel - Tél. 04 75 62 24 75

ARMURERIE

DINGES B. & N.
 VOTRE PARTENAIRE *une équipe à votre service*



VENTE - RÉPARATION
 RÉGLAGE - CONSEILS

PISTEURS
CHASSE - TIR - NATURE

tabacdingesbn@yahoo.fr **04 75 62 42 37**

RETROUVEZ TOUTES NOS REALISATIONS EN COURS SUR

neuf et rénovation
gestion de projet
 conseils
 toitures

RAAC

www.rhonealpesconstruction.fr
 rhone alpes construction
 04 75 62 00 28 | contact@rhonealpesconstruction.com

Afin de pouvoir remplir la mission de sécurité dévolue au Maire, autrement dit assurer la tranquillité de ses habitants et préserver les biens privés et publics sur la commune, la municipalité met en place des dispositifs supplémentaires : la participation citoyenne, l'application « Stop Cambriolages » et « Alerte SMS ».

« STOP CAMBRIOLAGES »

Au service de la population et des commerçants, la Gendarmerie de l'Ardèche innove avec « Stop cambriolages ».

Cette application s'inscrit dans la lutte contre toutes les atteintes aux biens. Elle est disponible gratuitement sur 2 plateformes de téléchargement Smartphones et tablettes, AppStore et GooglePlay.

Quel est son principe ? Des messages sont envoyés à ses utilisateurs en cas de faits survenant en série pour prévenir la population en temps réel afin qu'elle reste vigilante. Sont également dispensés conseils et renseignements (l'opération tranquillité vacances, etc.)

« ALERTE SMS » OU « ALERTE COMMERCES »

Ce dispositif de prévention et de sécurité est gratuitement mis à disposition des commerçants qui sont prévenus en cas de méfaits constatés pouvant les concerner, par la CCI (Chambres des Commerces et de l'Industrie).

- 1 - Le commerçant « victime » appelle le « 17 » et relate les faits,
 - 2 - La Police ou la Gendarmerie gère l'appel,
 - 3 - Après vérification, un SMS est envoyé aux adhérents du dispositif : tous les commerçants concernés sont alertés.
- Inscription et informations sur :

alertesms.ardèche.cci.fr





Civisme



Les conseils de quartier

Les conseils de quartier couvrent géographiquement la ville et permettent d'**associer les habitants aux décisions** qui les concernent (travaux, aménagement, problèmes divers...).

Composé de membres du conseil municipal et de toutes les personnes désireuses de s'inscrire, chaque conseil de quartier est représenté par un vouldain qui est chargé de récolter les réflexions et les propositions émises. Celles-ci font l'objet d'une présentation et d'un débat en conseil municipal, de manière régulière.

Le conseil municipal

L'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe que les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

L'information sur les décisions municipales

Tout citoyen peut consulter les délibérations comme les budgets de sa commune. Ce droit à l'information et à la communication de documents budgétaires est affirmé par la loi du 6 février 1992 « comme un principe essentiel de la démocratie locale ». **Les comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés** en Mairie et téléchargeables sur le site de la commune www.lavoultesurrhone.fr rubrique « Conseil Municipal »

Les lettres anonymes

L'envoi de lettres anonymes à des voisins ou à des autorités est à la fois lâche et inutile. Lâche car les réponses ou menaces sont adressées sans risque. Inutile, car une lettre anonyme mérite la poubelle.

CE QUE DIT LA LOI

Si des lettres comportent des menaces de mort ou de tout autre crime ou de délit contre les personnes, l'auteur pourra être poursuivi de ce chef sur le fondement des articles 222-17 et suivants du code pénal. Dans les autres hypothèses, si le caractère nuisible tient à la réitération de l'envoi, à la teneur des courriers ou des objets qu'ils contiendraient, sans pour autant exprimer ou représenter de menace quelconque, l'expédition en elle-même peut-être constitutive de violence dès lors qu'elle est de nature à impressionner une personne raisonnable.

CAPCA

(Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche)

1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 Privas Cedex

Tél : 04 75 64 07 07

www.privas-centre-ardeche.fr - gglo@privas-centre-ardeche.fr

Ce sont au total 42 communes, dont la ville de La Voulte-sur-Rhône, qui se sont unies, pour créer un nouvel ensemble territorial, en application du nouveau schéma de coopération intercommunal décidé au niveau national et afin d'en rationaliser la gestion.





La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche porte de réelles ambitions ; elle souhaite proposer de meilleurs services, préserver la qualité de vie, donner un nouvel élan et définir ensemble le devenir du territoire.

Sous l'effet des transferts progressifs de compétences des communes vers les intercommunalités intervenus depuis 20 ans, une grande partie des services publics locaux et des équipements structurants relève désormais d'une gestion mutualisée entre les communes. La Communauté d'Agglomération exerce ainsi plusieurs compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires, en lieu et place de ses communes membres.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Assainissement
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES*

- Valorisation et protection des milieux aquatiques (bassins versants de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et de la Payre)
- Établissement, exploitation et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- Prise en charge des animaux errants (chats et chiens uniquement),
- Enseignement musical
- Valorisation du patrimoine,
- Coordination et promotion des acteurs associatifs à vocation intercommunale,



*liste de compétences non exhaustive







Démarches Administratives

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT / DÉLAI
Copie intégrale ou extrait : - Acte Naissance - Acte de Décès - Acte de Mariage - Acte de naissance d'une personne française née à l'étranger	Mairie de : - Lieu de Naissance - Lieu de Décès - Lieu de Mariage - Ministère Affaires Etrangères, - Par internet	- Pièce d'Identité ou Passeport - Livret de famille	- Gratuit / Délai immédiat en mairie - Délai d'environ 1 mois pour le Ministère des Affaires Etrangères
Déclaration de reconnaissance d'un enfant à naître	Mairie de son choix	- Pièce d'identité ou passeport de la personne effectuant la reconnaissance	Gratuit / Immédiat
Duplicata de livret de famille	Mairie de domicile	- Pièce d'Identité ou Passeport - Justificatif de domicile	Gratuit / Délai variable
Carte Nationale d'Identité	Mairie de domicile	Vous renseigner en mairie ou sur www.servicepublic.fr www.lavoultesurrhone.fr	Gratuit (25€ en cas de perte ou vol) / 4 à 6 semaines
Passeport biométrique	Mairie équipée d'un dispositif de recueil	Vous renseigner en mairie ou sur www.lavoultesurrhone.fr	86€ (adulte), 42€ (de 15 ans à 18 ans), 17€ (- de 15 ans) / Délai variable
Extrait du casier judiciaire	M. le Ministre de la Justice Casier judiciaire national 44079 Nantes cedex ou par internet	Pièce d'identité	Gratuit / Environ 3 semaines
Certificat de nationalité	Greffe du tribunal d'instance	Pièces prouvant la nationalité française	Gratuit / 3 à 6 mois

Démarches Administratives

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT / DÉLAI
Carte d'électeur	Mairie de domicile	- Pièce d'identité en cours de validité - Justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit / S'inscrire avant le 31 décembre
Recensement militaire	Mairie de domicile	- Pièce d'identité du demandeur - Carte d'identité des parents - Justificatif de domicile de moins de 3 mois - Livret de famille	Gratuit / Environ 3 jours
Procuration électorale	Tribunal, gendarmerie, commissariat	- Pièce d'identité, - Connaître nom, prénom, date et lieu de naissance du mandataire qui doit être inscrit sur les listes de la commune	Gratuit / Immédiat
Légalisation de signature	Mairie du domicile	- Pièce d'identité / passeport - Signature à apposer devant l'officier d'état civil	Gratuit / 2 à 3 jours
Permis de conduire	Mairie de domicile, préfecture	Vous renseigner en mairie, préfecture ou sur www.servicepublic.fr , www.lavoultesurrhone.fr	Gratuit / Délai variable
Carte grise	Mairie, préfecture	Vous renseigner en mairie, préfecture ou sur www.servicepublic.fr , www.lavoultesurrhone.fr	Payant sauf changement d'adresse / Délai variable



Démarches Administratives

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT / DÉLAI
Acte de notoriété	Notaire	Vous renseigner auprès du notaire	Payant / Délai variable
Certificat d'hérédité	Notaire / Tribunal de Grande Instance	Vous renseigner auprès du notaire	Payant / Délai variable
Demande de dossier d'aide juridictionnelle	Mairie de son choix	Vous renseigner en mairie, préfecture ou sur www.service-public.fr , www.lavoultesurhone.fr	Gratuit / Immédiat
Mariage	Mairie du domicile de l'un des époux ou des parents des époux	Vous renseigner en mairie, préfecture ou sur www.service-public.fr , www.lavoultesurhone.fr	Gratuit / Variable
Pacs	Tribunal d'Instance, notaire	Voir le tribunal d'instance / notaire	Gratuit / Variable
Parrainage civil	Mairie de domicile	- Livret de famille - Acte de naissance de l'enfant - Pièce d'identité et justificatif de domicile parrain/ marraine	Gratuit / Variable
Certificat de vie	Mairie de domicile	- Pièce d'identité - Justificatif de domicile	Gratuit / Immédiat
Débit de boisson temporaire	Mairie du lieu de la manifestation	Pièce d'identité	Gratuit / Environ 3 jours



Numéros d'urgences

SAMU :	15
Gendarmerie :	17
Pompiers :	18
N° d'appel d'urgence européen :	112
Enfance maltraitée :	119
SOS violences conjugales :	3919
Centre antipoison de Lyon :	04 72 11 69 11
Centre des brûlés de Lyon :	04 78 61 80 00
Pharmacies de garde :	39 15 - www.sosgardes.fr
N° vert Eurecat :	0800 87 25 44
(à contacter en cas d'odeurs chimiques)	
Urgences sécurité gaz de GRDF :	0800 47 33 33
Veolia Eau :	0810 00 07 77

GENDARMERIE NATIONALE

Rue Albert Camus

07800 La Voulte-sur-Rhône 04 75 62 01 98

Horaires : tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 18h,
le dimanche et jours fériés, de 9h à 12h et de 15h à 18h

POLICE MUNICIPALE

Mairie - 9 rue Rampon

07800 La Voulte-sur-Rhône 04 75 62 40 44

SAPEURS POMPIERS

Centre de secours J-C Courtial

260 av. Marie Curie

07800 La Voulte-sur-Rhône..... 18



Enseignement & Enfance

INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS L'UNE DES ÉCOLES DE LA COMMUNE

- Compléter la fiche d'inscription scolaire (disponible en mairie ou sur le site internet de la commune)
 - Retourner la fiche d'inscription avec le livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile, en mairie.
- Ceci fait, vous recevrez par courrier, un certificat d'inscription correspondant à l'école de votre secteur. Vous devrez ensuite vous rendre dans l'école concernée, avec ce certificat, pour finaliser l'admission.

INSCRIRE VOTRE ENFANT AU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE

- Compléter la fiche d'inscription (disponible en mairie ou sur le site internet de la commune)
- Retourner la fiche d'inscription avec un justificatif du revenu fiscal de votre foyer ((La notification du quotient familial ouvrant les droits CAF de l'année en cours ou votre avis d'imposition)

ÉCOLES MATERNELLES

École maternelle des cités

3 avenue du 11 novembre
Tél 04 75 62 00 04

École maternelle du Centre

Place Camille Debard
Tél 04 75 62 23 43

École maternelle des Gonnettes

1 rue des Gonnettes
Tél 04 75 62 01 86

École privée Jeanne d'Arc

Place du Jeu de Paume
Tél 04 75 62 41 54

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École élémentaire des Cités

10 rue des Ecoles
Tél /Fax 04 75 62 01 15

École élémentaire du Centre

Place Camille Debard
Tél /Fax 04 75 62 40 91

École élémentaire des Gonnettes

1 rue des Gonnettes
Tél /Fax 04 75 62 01 84

École privée Jeanne d'Arc

Place du Jeu de Paume
Tél 04 75 62 41 54

COLLÈGE

Les « Trois Vallées »

10 rue du Collège
Tél 04 75 62 01 88

LYCÉE

Vincent d'Indy

9 boulevard du Lycée
07000 Privas
Tél 04 75 66 38 00

Transport scolaire municipal

Permanences achat des tickets les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en mairie, aux heures d'ouverture normales.
Tél 04 75 62 29 57

Récupération des élèves \longrightarrow Dépôt des élèves

Aller (matin) <i>du lundi au vendredi</i>	Mairie 8h05	Rue Bertraud 8h08	Gare SnCF 8h10	Cité 8h12	Collège 8h15
Retour (soir) <i>lundi, mardi, jeudi, vendredi</i>	Collège 17h10	Cité 17h13	Gare SnCF 17h15	Rue Bertraud 17h17	Mairie 17h20
Retour (midi) <i>mercredi</i>	Collège 13h25	Cité 13h28	Gare SnCF 13h30	Rue Bertraud 13h32	Mairie 13h35



Emploi, Formation, Création d'entreprises

... ESPACE EMPLOI MUNICIPAL / ESPACE CO-WORKING

Tél : 04 75 42 47 82

Rue René Cassin
(derrière la salle des fêtes)

Sur rendez-vous uniquement

- Accompagnement au projet professionnel
- Offres d'emploi
- Gestion Territoriale des Emplois et des compétences
- Accueil des créateurs d'entreprises

... CCI (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE)

Privas et Aubenas

Tél : 04 75 35 85 00

Accompagnement à la création
d'entreprises de services, de
commerces et d'industries.

Aide au montage du plan d'affaires.

Financements FISAC

www.creation.cci.fr

... CAMA (CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ARDÈCHE)

Tél : 04 75 07 54 00

Accompagnement à la création
d'activités artisanales, restaurants et
autres métiers de bouche.

• 70, allée des ondines
07500 GUILHERAND-GRANGES

• 8, chemin de Sainte-Croix
07200 AUBENAS

<http://www.cma-ardeche.fr/>

... CHAMBRE D'AGRICULTURE

Tél : 04 75 35 31 12

Accompagnement à la création
d'exploitations agricoles.

Financements FIDEA (fonds
d'intervention pour le Développement
de l'Emploi dans l'Artisanat »)

4 avenue de l'Europe unie - BP 114

07001 PRIVAS

www.chambres-agriculture.fr – Privas

... PLATE-FORME D'INITIATIVES INITIACTIVE 26-07

Tél : 04 75 60 77 82

Financements ID'Click de la
Région Rhône-Alpes
Château du Bousquet
07800 Saint Laurent du Pape
Initiative2607.fr

... ARDÈCHE DÉVELOPPEMENT, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE

Tél : 04 75 66 75 20

Aide à l'implantation des
entreprises.

Financements à l'innovation, au foncier
et aux commerces en zone rurale.

<http://entreprendre.ardeche.fr/>

... PÔLE EMPLOI

Financements du créateur
d'entreprise demandeur d'emploi.
Accompagnement à la création.

www.pole-emploi.fr

RESTAURANT **Au petit Creux**

04 75 62 08 60

Ouvert tous les jours
Fermé le dimanche soir
le lundi soir et
le mardi soir

Spécialités Ardéchoises - Criques
Plats variés à l'ardoise le week-end
Dessert Maison

48, avenue Louis Anterrioux - LA VOULTE SUR RHONE

Netto

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI
DE 8H30 à 19H30

04 75 85 15 99

1 Rue René Cassin - 07800 LA VOULTE SUR RHÔNE



Miroiterie Vitrerie Durand

15, avenue Marx Dormoy
07800 LA VOULTE SUR RHONE

Port.06 08 62 05 17 Tél. 04 75 85 10 83

www.miroiteriedurand.com
miroiteriedurand@orange.fr

MOTRIO

simplifions l'entretien auto

SARL GARAGE RIFFARD

34 quai Anatole France - 07800 VOULTE S/RHONE

Tous les mois une nouvelle promotion vous attend. Renseignez-vous !

- Vente de véhicules neufs et d'occasion toute marque
- Mécanique • Carrosserie • Peinture

Tél. 04 75 62 45 10

Mail : garage.riffard0147@orange.fr

TAXIS STRAGIOTTI



**TOUTES DISTANCES
TRANSPORT MEDICAL
7J/7 - 24H/24**



☎ 04 75 62 43 27

Mail : taxis.stragiotti@gmail.com

1, bis rue Thiers - LA VOULTE-SUR-RHÔNE